

Rénovation énergétique du siège social de l'URSSAF Franche-Comté
École Valentin (25480)



Phase DCE

C.C.T.P

Lot 01 – INSTALLATION DE CHANTIER / CURAGE / VRD / AMENAGEMENTS EXTERIEURS

MAÎTRE D'OEUVRE :

AME ARCHITECTURE

39 av Pierre 1^{er} de Serbie

75008 PARIS

Grille de révision

Indice	Date	Modification
0	06/11/2025	Première diffusion

Sommaire

A.	PRESENTATION DE L'OPERATION	4
1.	INTRODUCTION	4
B.	PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERALE	5
1.	DOCUMENTS DE REFERENCE	5
1.1.	Référence à un document administratif	5
1.2.	Référence aux documents techniques	5
2.	CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE	5
2.1.	Connaissance du site	5
2.2.	Consistance générale des travaux et des prix	5
2.3.	Définition du forfait	6
2.4.	Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire	6
2.5.	Dépenses d'intérêt commun – compte prorata	6
2.6.	Frais d'études	6
2.6.1.	Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre	6
2.6.2.	Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)	6
2.6.3.	Plans de récolement - DOE	7
2.6.4.	Documents à fournir par l'entreprise	7
2.7.	Nettoyage des chantiers	7
2.8.	Calendrier de réalisation - Respect du planning	7
C.	PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX	8
1.	PRESCRIPTION TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX DE DEMOLITION	8
1.1.	Obligation de l'entrepreneur	8
1.2.	Bruit de chantier	8
1.3.	Salissures du domaine public et privé	8
1.4.	Responsabilité de l'entrepreneur	8
1.5.	Prescriptions d'exécution	8
1.6.	Sauvegarde des constructions maintenues sur le site	9
1.7.	Utilisation de gros matériels	9
1.8.	Coupures de branchements	9
1.9.	Méthodes de démolition	9
1.10.	Consistance des travaux	10
D.	DESCRIPTION DES TRAVAUX	10
1.	ORGANISATION ET INSTALLATION DE CHANTIER	10
2.	DEMOLITION / CURAGE	11
2.1.	Bâtiment A	11
2.1.1.	Dépose du sas d'entrée vitré	11
2.1.2.	Dépose de sous-faces	11
2.1.3.	Dépose des vitres en verre émaillé	12
2.1.4.	Dépose de dallage béton	13
2.1.5.	Dépose de pavage	13
2.2.	Bâtiment B/C	13
2.2.1.	Dépose des vitres en verre émaillé	13
2.2.2.	Sciage/démolition des appuis béton des fenêtres	14
3.	VOIRIE ET RESEAUX DIVERS	14
3.1.	Bâtiment A	14
3.1.1.	Revêtement pavé	14
3.1.2.	Modification de regards de pieds de chute	14
4.	OPTIONS	15
4.1.	ISOLATION DES PARTIES ENTERREES	15
4.1.1.	Bâtiment A - compris patio	15
4.1.1.1.	Fouilles pour ITE et remblaiement	15
4.1.1.2.	ITE enterrée type KNAUF PERIMAXX ULTRA	16
4.1.1.3.	Plus-value pour finition PERIBOARD ULTRA +	16
4.1.2.	Bâtiment B/C	16

Rénovation énergétique du siège social de l'URSSAF Franche-Comté à École Valentin
CCTP - Lot 01 : Installation de chantier / Curage / VRD / Aménagements extérieurs

4.1.2.1	Fouilles pour ITE et remblaiement	16
4.1.2.2	ITE enterrée type KNAUF PERIMAXX ULTRA	16
4.1.2.3	Plus-value pour finition PERIBOARD ULTRA +	17
4.2.	RESEAUX	17
4.2.1.	Bâtiment B/C	17
4.2.1.1	Modification des pieds de chute	17
4.2.1.2	Provision pour modification de regards divers	17
4.3.	REFECTION DES ABORDS	17
4.3.1.	Travaux préparatoires	17
4.3.1.1.	Bâtiment A	17
4.3.1.1..1.	Décroutage d'enrobés	17
4.3.1.1..2.	Dépose des dalles et pavages	18
4.3.1.2.	Bâtiment B/C	18
4.3.1.2..1.	Décroutage d'enrobés	18
4.3.1.2..2.	Dépose des dalles et pavages	18
4.3.1.2..3.	Dépose de dallages béton	18
	Démolition de dallage en béton armé par tous moyens adaptés dito pos. 2.1.4	18
4.3.2.	Revêtements de surfaces	19
4.3.2.1.	Bâtiment A	19
4.3.2.1..1.	Réfection d'enrobé	19
4.3.2.1..2.	Réfection bande gravillons et bordures	19
4.3.2.1..3.	Réfection des engazonnements	19
4.3.2.2.	Bâtiment B/C	20
4.3.2.2..1.	Réfection d'enrobé	20
4.3.2.2..2.	Pied de façade en gravillons	20
4.3.2.2..3.	Réfection de dallage béton	20
4.3.2.2..4.	Engazonnement	20

A. PRESENTATION DE L'OPERATION

1. INTRODUCTION

Le présent lot concerne les travaux liés au projet de :

RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER DU SIEGE SOCIAL DE L'URSSAF FRANCHE-CONTE SAINT-VALENTIN (25480)

L'opération consiste à requalifier l'ensemble immobilier de 3 bâtiments pour être exploitable dans des conditions de sobriété énergétique et économique soutenables.

L'objectif de l'opération est de réduire l'impact environnemental du bâtiment, d'économiser des charges liées aux consommations énergétiques et d'améliorer le confort d'usage des bâtiments en conformité avec le décret tertiaire promulgué fin 2018.

Objectif visé : réduction de consommation énergétique de -60% à l'horizon 2050



Les interventions portent essentiellement sur :

- Le traitement de l'enveloppe thermique des 3 bâtiments,
- Le remplacement des menuiseries extérieures du bâtiment A,
- La fermeture partielle des baies du patio du bâtiment A afin de reconstituer une enveloppe thermique performante,
- L'isolation des planchers hauts et bas sur volumes non chauffés du bâtiment C,
- Les systèmes de chauffage avec l'installation d'une pompe à chaleur (PAC) air-eau en toiture du bâtiment B,
- Le remplacement des équipements de ventilation double-flux,
- L'optimisation des consommations électriques.

Cette opération est l'occasion d'un travail de requalification des façades et d'un renouvellement d'image des bâtiments. Aucune intervention n'est prévue sur l'isolation des toitures. Aucune performance particulière relative à l'étanchéité à l'air n'est recherchée

Les travaux se dérouleront en site occupé.

B. PRESCRIPTIONS D'ORDRE GENERALE

1. DOCUMENTS DE REFERENCE

1.1. Référence à un document administratif

- Ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics
- Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux travaux de bâtiment faisant l'objet de marchés publics - Arrêté du 8 septembre 2009.
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières C.C.A.P.
- Le Plan Général de Coordination
- Le Permis de Construire / Déclaration préalable

1.2. Référence aux documents techniques

L'exécution des ouvrages sera soumise aux prescriptions techniques conformes aux documents suivants :

- Documents techniques unifiés (D.T.U.) édités par les C.S.T.B. ;
- Textes législatifs et réglementaires édités par le C.S.T.B. ;
- Normes applicables aux bâtiments, éditées par le C.S.T.B.

2. CADRE DU PRIX ET OBLIGATION DE L'ENTREPRISE

2.1. Connaissance du site

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entrepreneur devra obligatoirement, se rendre compte sur place de l'état des lieux, et de toutes les sujétions d'exécution qui en découlent. Il devra en tenir compte dans l'évaluation de ses prix.

L'entreprise devra tous les travaux et fournitures nécessaires au parfait et complet achèvement des ouvrages, même ceux non explicitement décrits au présent CCTP mais reconnus nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage dans les limites de ce lot. Elle est tenue de signaler, au plus tard dix jours avant la date prévue de remise des offres, toute erreur ou omission relevée dans le projet.

Compte tenu des éléments qui précèdent, l'entrepreneur étant supposé, par le seul fait d'avoir remis son offre, avoir rempli ces obligations, il ne pourra arguer d'aucune difficulté non appréciée ou quantité sous-estimée pour demander un supplément de prix.

2.2. Consistance générale des travaux et des prix

Les travaux du présent lot comprendront au minimum pour l'ensemble des ouvrages prévus aux documents constituant le marché :

- Fourniture, transport, main-d'œuvre, location d'engins, taxes et frais annexes
- Les démarches administratives auprès des organismes compétents
- Prestations annexes indispensables pour une exécution parfaite et un complet achèvement des ouvrages décrits aux positions des spécifications particulières
- Les frais et prestations énumérés ci-dessous :

- L'installation de chantier selon norme en vigueur, CCAP, PGCSPS et différents documents transmis à l'appel d'offres, y compris la remise en état du terrain après travaux
- Les étalements et contreventements provisoires éventuels,
- La présentation au Maître d'œuvre des notices techniques ; présentation de matériaux, d'éléments ou d'appareils identiques, ou d'échantillons représentatifs ;
- Les frais de contrôles et d'essais ;
- Les dispositifs de sécurité conformes à la législation en vigueur, et aux prescriptions du P.G.C.S.P.S. ;
- L'évacuation des gravats.
- L'ensemble des constats d'huissiers nécessaires

2.3. Définition du forfait

Les travaux seront exécutés au forfait dans les limites définies par les plans et descriptifs, y compris les travaux tels que définis au CCTP.

L'entrepreneur prévoira, de par ses connaissances professionnelles, dans le prix forfaitaire, toutes les sujétions nécessaires au parfait achèvement des travaux de son lot, même si elles n'ont pas été explicitement décrites au CCTP ou sur les plans. De ce fait, il ne saurait être accordé une majoration du prix soumissionné pour raison d'omission ou d'imprécision au devis descriptif ou sur les plans.

L'entrepreneur doit également inclure dans son forfait, les ouvrages qui seront nécessaires à l'insertion d'éléments d'autres corps d'état.

Il ne sera accordé de supplément au prix soumissionné que pour les travaux résultant d'une modification aux plans ou pour des travaux supplémentaires, et dans ce cas ce supplément devra être appuyé d'un ordre de service signé du Maître d'ouvrage prescrivant la modification demandée.

2.4. Vérification et contrôle du cadre de décomposition du prix global et forfaitaire

Le cadre de décomposition du prix forfaitaire n'ayant aucun caractère contractuel, l'entrepreneur devra vérifier les masses portées sur ce devis avant l'établissement de son prix forfaitaire. Il ne sera accordé aucun supplément pour omissions ou erreurs dans les quantités, les calculs et les prix, dès lors que les marchés seront signés et acceptés.

2.5. Dépenses d'intérêt commun – compte prorata

Les prestations détaillées des dépenses d'intérêt commun incombant à un entrepreneur déterminé ou à plusieurs entrepreneurs figurent au CCAP et au PGCSPS.

Les dépenses d'intérêt commun sont incluses dans les prix unitaires.

2.6. Frais d'études

2.6.1. Mission à la charge de la maîtrise d'œuvre

- Mission MOP base + EXE

2.6.2. Mission à la charge de l'entreprise (sans que cela soit limitatif)

Restent à la charge de l'entreprise, les plans d'atelier de chantier (PAC) et études de chantier comprenant notamment :

- Définition des méthodologies d'intervention propre à l'entreprise

- Éventuels plans d'atelier et de chantier à fournir pour visa à la maîtrise d'œuvre durant la période de préparation de chantier,
- Transmission au bureau de contrôle technique de l'ensemble du dossier technique 2 semaines avant la date prévisionnelle de démarrage des travaux,
- Sujétions liées au chantier telle que phasage, etc.
- Plan des installations de chantier

Tout document soumis à l'accord du Maître d'œuvre et ayant fait l'objet de commentaires de la part du Maître d'œuvre ou du bureau de contrôle, doit être remis à jour et soumis à nouveau à l'approbation.

2.6.3. Plans de récolement - DOE

Les plans DOE sont à la charge de l'entreprise.

L'entreprise fournira un plan de récolement des ouvrages exécutés, en fin de travaux sur support informatique.

2.6.4. Documents à fournir par l'entreprise

L'entrepreneur devra joindre à son offre une documentation complète concernant les produits non définis dans les descriptions ou proposés en équivalence par lui-même.

Il devra aussi fournir, sur demande du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'œuvre et de toute façon avant signature du marché, les avis techniques, et tous documents complémentaires qui pourraient lui être demandé.

2.7. Nettoyage des chantiers

L'entrepreneur doit assurer le nettoyage de son chantier (route et accès) et laisser place nette après son départ. Il doit, notamment, enlever les matériaux impropres tels que emballages, pots de peinture, et tous matériels propres à ses travaux.

L'entreprise prévoira toutes les protections nécessaires pour ne pas salir les existants conservés.

Faute par l'entrepreneur de se conformer à ces prescriptions, le Maître d'Œuvre fait procéder de droit au nettoyage par l'entreprise de son choix aux frais de l'entrepreneur.

2.8. Calendrier de réalisation - Respect du planning

Les prestations seront réalisées conformément au planning prévisionnel présenté par AME et joint à la présente consultation.

Le planning prévisionnel et respect des jalons devra tenir compte notamment :

- Des délais de livraison des matériels, si ceux-ci ne font pas partie des stocks courants ;
- Du délai de validation des études par le maître d'œuvre et le bureau de contrôle,
- Du délai de réalisation des ouvrages ;

Le non-respect du planning et jalons imposés par AME entraînera automatiquement des pénalités de retards.

C. PRESCRIPTIONS RELATIVES A L'EXECUTION DES TRAVAUX

1. PRESCRIPTION TECHNIQUES RELATIVES AUX TRAVAUX DE DEMOLITION

1.1. Obligation de l'entrepreneur

L'entrepreneur devra respecter tous les règlements et décrets généraux ou particuliers, applicables en matière de démolition.

Il devra prendre contact en temps utile avec les services compétents et se renseigner sur les conditions particulières qui pourraient lui être imposées pour l'exécution de ces travaux de démolition/curage. Toutes mesures devront être prises par l'entrepreneur pour garantir la sécurité des tiers.

1.2. Bruit de chantier

Les bruits de chantier ne devront en aucun cas dépasser les niveaux sonores fixés par la réglementation en vigueur, pour le site considéré. À défaut de réglementation municipale, les dispositions de la réglementation générale concernant la limitation des nuisances provoquées par les chantiers de travaux seront strictement applicables.

Dans le cas où, par suite de conditions particulières, même les bruits de chantier maintenus dans les limites autorisées par la réglementation entraîneraient une gêne difficilement supportable aux occupants des constructions existantes et avoisinantes, il pourra être demandé aux entrepreneurs de réduire encore le niveau des bruits par des dispositions appropriées. Ces dispositions seraient, le cas échéant, implicitement comprises dans les prix des marchés.

1.3. Salissures du domaine public et privé

Pendant toute la durée des travaux, les voies, trottoirs, etc. du domaine public et privé devront toujours être maintenus en parfait état de propreté.

En cas de non-respect de cette obligation, l'entrepreneur sera seul responsable des conséquences.

L'ensemble des sujétions de nettoyage de la voirie publique quelle qu'en soit le nombre et l'importance est à inclure dans les prix unitaires. Toutes les installations de nettoyage, sas et bacs de nettoyage et toute les installations et sujétions s'y rapportant seront inclus dans les prix.

1.4. Responsabilité de l'entrepreneur

L'entrepreneur titulaire du marché demeurera responsable des dégâts, dégradations, désordres occasionnés par les travaux, sur le chantier ou à des tiers, mitoyenneté, voisinage, voiries, réseaux publics, etc.

Il sera également rendu responsable de tous les accidents survenus sur le chantier ou à proximité dus à un manque de protection ou de signalisation.

En aucun cas, le maître de l'ouvrage ne pourra être tenu responsable des accidents ou dégradations liés au chantier et survenus à des tiers.

1.5. Prescriptions d'exécution

Lors de l'exécution des travaux de démolition, l'entrepreneur devra prendre toutes précautions pour éviter la chute de matériaux ainsi que tous effondrements même partiels pendant la durée des travaux.

L'entrepreneur devra prévoir tous échafaudages, planchers et barrières de garantie, garde-

gravois, etc., ainsi que tous étaielements, étrésillonnements, etc. qui s'avèreront nécessaires pour l'exécution des travaux.

Il devra également, si les conditions météorologiques le rendent nécessaire, prendre toutes mesures pour éviter des projections de poussières aux abords du chantier.

Il sera formellement interdit de faire brûler sur place des bois ou autres matériaux combustibles en provenance des démolitions.

Il est bien entendu que l'entrepreneur sera tenu à la réparation et remise en état sans indemnité de tous dommages causés par le fait de ses travaux.

1.6. Sauvegarde des constructions maintenues sur le site

L'entrepreneur devra prévoir et réaliser ses travaux en tenant compte des obligations et sujétions d'exécution spéciales qui lui seront imposées.

L'entrepreneur devra donc prendre toutes dispositions et toutes précautions pour garantir et sauvegarder dans leur état actuel, les bâtiments destinés à être maintenus pouvant subir du fait de ses travaux, directement ou indirectement, des dommages ou des désordres.

1.7. Utilisation de gros matériels

L'attention de l'entrepreneur est attirée sur les risques que pourrait éventuellement présenter l'utilisation de gros matériels pour l'exécution des travaux.

En tout état de cause, il est ici formellement spécifié que l'utilisation de tels matériels ne devra en aucun cas :

- Causer des vibrations d'une ampleur telle qu'elles seraient gênantes vis-à-vis des activités dans les locaux avoisinants ;
- Entraîner des désordres, si minimes soient-ils, aux éléments attenants.

1.8. Coupures de branchements

Il appartiendra à l'entrepreneur de prendre contact en temps voulu avec les services techniques pour s'assurer que toutes les dispositions ont été prises en ce qui concerne les démontages ou coupures des branchements eau, gaz électricité, téléphone, éclairage public ou autres nécessaires aux travaux.

Toutes les consignations et démarches de coupure sont à la charge du présent lot.

1.9. Méthodes de démolition

Les méthodes de dépose sont laissées à l'appréciation de l'entrepreneur qui adoptera les dispositions qui lui conviennent.

Il est toutefois formellement spécifié que les méthodes choisies devront rester dans le cadre de la réglementation et des instructions qui lui seront données par le Maître d'ouvrage, le Maître d'œuvre, le coordinateur SPS et les services compétents (CPAM, etc...).

L'entrepreneur devra lors de ce choix tenir compte qu'il devra assurer dans tous les cas :

- La sécurité du personnel et la sécurité du public ;
- La conservation sans dommages des avoisinants ;
- La protection des ouvrages conservés contigus ou situés à proximité ;
- Toutes autres obligations qui lui seraient imposées par les conditions particulières du chantier.

1.10. Consistance des travaux

Les travaux comprendront les démolitions et dépose complètes de tous les ouvrages, tels que mentionnés dans le devis descriptif. Tous les gravois seront enlevés à la décharge publique à toute distance et par tous moyens.

D. DESCRIPTION DES TRAVAUX

L'entreprise se rendra sur le site avant remise de son offre, afin d'inclure dans son prix, toutes les sujétions nécessaires à l'exécution et au parfait achèvement des travaux de son lot.

1. ORGANISATION ET INSTALLATION DE CHANTIER

L'installation comprendra :

- Les dispositions prévues au CCAP, et au PGCSPS
- Selon normes en vigueur (en particulier conforme aux normes de sécurité et d'hygiène),
- Pour le présent lot et l'ensemble des lots du second-œuvre
- Pour la durée du chantier TCE
- Suivant plan d'installation de chantier transmis en phase de préparation de chantier

En particulier :

- Zone de vie et baraquements suivant P.G.C.S.P.S. et CCAP, et frais de raccordements, inclus aménagement des plateformes nécessaires,
- Le tableau général électrique, raccordement et frais de raccordement, puissance adapté aux consommations du chantier. Vérification de l'installation par un organisme habilité extérieur.
- L'alimentation en eau, comptage et frais de raccordement,
- Signalisation d'accès au chantier avec fléchage, sens de circulation, panneaux de signalisation, marquage au sol
- Les clôtures de chantier en périphérie de la zone de vie, de l'aire de stockage et de la zone de déchargement
- Clôtures haubanées et solidement fixées entre elles. Lests de maintien si nécessaire.
- Les clôtures seront particulièrement bien fixées de manière pérenne vis-à-vis du chantier et résistant au trafic adjacent et aux effets du vent. Des panneaux inviteront les piétons à changer de trottoir, avec l'aménagement de cheminements sécurisés le cas échéant.
- Inclus l'ensemble des portillons piéton et portails camions nécessaires (tous fermant à clef obligatoirement)
- Nettoyage des abords, remise en état des terrains occupés par les installations de chantier et de stockage.
- Nettoyage du domaine public souillé par les sorties d'engins (dès que nécessaire et quel qu'en soit le nombre et l'importance), y compris frais de balayage nécessaire
- Panneau de chantier 2m/3m, inclus ossatures et plots de support nécessaires, avec sérigraphie fournie par le maître d'œuvre
- Les protections des sols autour du patio avec déroulé d'un feutre de protection type floorliner sur l'ensemble des circulations autour du patio, des protections par panneaux rigides pourront localement être demandées.

- Dans les quinze jours qui suivront la notification du marché, l'entrepreneur adjudicataire des travaux du présent lot sera tenu de présenter, en accord avec les adjudicataires des autres lots, un plan d'organisation de chantier à l'approbation de la Maîtrise d'œuvre.

Mode de métré : Forfait pour l'ensemble

Localisation : Suivant PAC à faire valider en phase de préparation de chantier

2. DEMOLITION / CURAGE

2.1. Bâtiment A

2.1.1. Dépose du sas d'entrée vitré

Dépose du sas d'entrée vitré en profilés aluminium.

Seules les 3 faces extérieures du sas sont à déposer pour permettre de maintenir le bâtiment clos jusqu'à la dépose/repose des menuiseries à la charge du *lot 07 : Menuiseries extérieures*

L'entreprise devra la dépose soigneuse du sas existant compris tous ouvrages attenants, plafond intérieur, équipement technique éventuel.

Évacuation, nettoyage et toutes sujétions de réalisation.



Mode de métré : M2

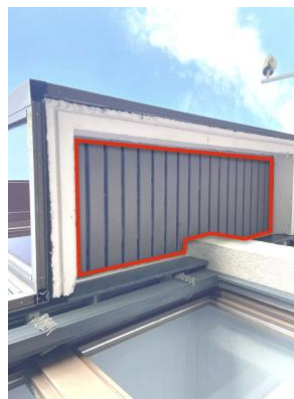
Localisation : Façade Sud-Est

2.1.2. Dépose de sous-faces

Dépose de sous-faces plafond métal compris tous ouvrages associés, montants, entretoises, suspentes, cornières, isolant éventuel et toutes garnitures, etc.

Toutes sujétions de dépose soignée pour retrouver la sous-face de dalle initiale.

Évacuation et tri en centre agréé.



Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Sous-faces des volumes en encorbellement

2.1.3. Dépose des vêtements en verre émaillé

Dépose de vêtements existantes sur façades.

Vêtements constituées de profilés en aluminium extrudés avec remplissage en verre émaillé montés sur ossature et isolant éventuel à l'arrière des vêtements.

Dépose de tous les accessoires liés, bavettes hautes et basses, capotages divers, ébrasements, fixations et toutes sujétions de dépose soignée pour retrouver la maçonnerie initiale.

Compris élimination par piochage des balèvres ou surépaisseurs éventuelles, élimination des parties soufflées ou friables et comblement par renformis au mortier, calfeutrement des fissures. Compris ébrasements et linteaux autour des châssis.

La dépose de ces derniers ainsi que des volets roulants et coulisses sont à la charge du lot 07 *Menuiseries Extérieures*.

Compris évacuation et tri dans un centre agréé.



Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Toutes façades

2.1.4. Dépose de dallage béton

La prestation concerne la démolition de dallage en béton armé compris toutes finitions confondues, par tous moyens adaptés, y compris la découpe des aciers
Sortie des gravats, manutention et transport inclus à la prestation.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Emprise ancien sas d'entrée à démolir

2.1.5. Dépose de pavage

Dépose de pavés et décapage de la couche de forme.

Prestations comprises :

- Dépose avec soin de pavés béton et éventuelles bordures de rives,
- Décapage de la couche de forme sous les pavés,
- Chargement, tri et évacuation en déchetterie appropriées agréées des éléments provenant des démolitions, avec traitement des matériaux recyclables,
- Toutes prestations de main d'œuvre et de matériel.

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Accès Sud-Est dito pos. 2.1.1

2.2. Bâtiment B/C

2.2.1. Dépose des vitures en verre émaillé

Dépose de vitures existantes sur façades dito pos. 2.1.3



Mode de métré : M2

Localisation : En allèges

2.2.2. Sciage/démolition des appuis béton des fenêtres

Dépose par tous moyens adaptés au choix de l'entreprise des appuis de fenêtres débordants, sciage soigné le long de la façade, découpe des aciers de liaison et démolition.
Compris traitement des aciers par passivation et évacuation.

Mode de métré : Mètre linéaire

Localisation : En allèges

3. VOIRIE ET RESEAUX DIVERS

3.1. Bâtiment A

3.1.1. Revêtement pavé

Fourniture et pose à joints décalés de pavés béton préfabriqués, dimensions 10 x20 x8cm, finition grenailée.

La prestation comprendra le lit de pose en sable concassé 0/6 conforme à la norme NF XP P18-540, sur une épaisseur de 0.03 m après compactage, l'implantation, el nivellement, toutes les découpes soignées nécessaires au droit des raccords et des ouvrages (PI, bouche à clé., poteaux...), la mise à niveau au droit des regards, les manipulations nécessaires au tri et à la distribution des pavés, les compactages, le remplissage soigné des joints en sable concassé 0/2, les balayages et arrosages nécessaires jusqu'au remplissage complet, les joints propres le long des constructions.

Finition au choix du maître d'ouvrage sur présentation d'échantillons.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Sous volume en encorbellement, façade Sud-Est, dito pos. 2.1.5

3.1.2. Modification de regards de pieds de chute

Modification des regards de pied de chutes suite aux travaux de charpente bois dans le patio.

La nouvelle façade filante devant la structure primaire du bâtiment implique un dévoiement des ouvrages de collecte des Ep.

Déplacement des regards existants ou mise en place de regards préfabriqués neufs de dimension adaptée avec tampon en fonte série légère comprenant :

- Fouilles en trous à l'engin mécanique ou manuellement, y compris stockage des terres,
- Réalisation de regards pied de chutes en béton ou modification des existants,
- Forme en sablon ou fondation pour assise du regard
- Y compris rehausses si nécessaires, pour affleurement parfait du tampon par rapport au niveau du sol fini.
- Toutes sujétions de percement et de scellement des embouts de canalisations, remblai périphérique et réglage des terres excédentaires.
- Remise en état du terrain

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Pieds de chute des descentes Ep du patio

4. GROS-OEUVRE

4.1. Bâtiment B/C

4.1.1 Fourniture et pose d'IPN support de PAC

Constituée de 2 poutres IPN galvanisées à chaud, longueur 8,90m environs, posées sur plots métalliques sur la structure porteuse.

Comprenant :

Fourniture des IPN, y compris coupes, perçages et platines d'appui,

Galvanisation et protections anticorrosion,

Scelllements ou ancrages mécaniques,

Calage, mise à niveau,

Éléments antivibratiles,

Manutention et levage sur toiture,

Accessoires et finitions,

Y compris toutes sujétions.

Pose sous réserve de validation du dimensionnement par BET structure et comptabilité avec la charpente existante.

Mode de métré : Au forfait

Localisation : Toiture bâtiment B

5. OPTIONS

5.1. ISOLATION DES PARTIES ENTERREES

L'entreprise devra tenir compte des végétations et plantations existantes.

Ces ouvrages seront déposés pour les travaux d'isolation thermique des soubassements enterrés.

En fin de chantier, l'entreprise devra la remise en état des végétations, plantations et aménagements extérieurs.

Les travaux de reprise de l'engazonnement seront également exécutés sur une largeur de 2.50m autour des bâtiments.

4.1.2 Bâtiment A - compris patio

4.1.2.1 Fouilles pour ITE et remblaiement

Exécution des fouilles en déblais pour la mise en œuvre des panneaux d'isolation thermique sur murs enterrés compris sujétions de démolitions des revêtements horizontaux (enrobés bitumineux, bordures, dallages béton, etc.)

Compris toutes les sujétions de remblais après exécution et de remise en état des végétations, plantations et engazonnement comme dit ci-avant.

Avant toute mise en œuvre des panneaux d'isolation, il sera prévu le nettoyage des bétons mis à nu, la décontamination et la reprise des éclats et des fissures apparentes.

L'entreprise devra prévoir la dépose/repose des courettes de ventilation naturelle dû à la mise en œuvre du complexe isolant.

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : En périphérie du bâtiment, compris intérieur patio

4.1.2.2 ITE enterrée type KNAUF PERIMAXX ULTRA

Correction du pont thermique au droit des maçonneries enterrées jusque sous l'isolation thermique de superstructure (+0,20m/TN) par une isolation verticale complémentaire rapportée par des panneaux isolants de type KNAUF PERIMAXX ULTRA ou équivalent (panneau rigide en mousse de polystyrène expansé ignifugé mortaisé et revêtu sur la face extérieure d'un parement filtrant en géotextile).

Panneaux descendus au minimum à -1.00ml du terrain naturel jusqu'à +0,20m du terrain naturel épaisseur respectant un **R minimum = 3.20 m²K/W**

Compris toutes les sujétions de pose suivant les prescriptions du fabricant.

Habillage du dessus et dessous des panneaux, des angles saillants et des angles rentrants par profil aluminium (section et profil à soumettre pour accord).

Protection des parties enterrées, avant remblais, par nappes à excroissances de type DELTA M20 ou équivalent avec solin métallique de fixation en tête.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Parties enterrées, compris patio

4.1.2.3 Plus-value pour finition PERIBOARD ULTRA +

Plus-value à position 5.1.1.2 pour pose sur la face extérieure d'une protection en mortier ciment type Knauf PERIBOARD ULTRA + sur face visible hors sol des isolants de soubassement depuis niveau -0,10m du terrain naturel jusqu'à +0,20m du terrain naturel.

Habillage du dessus des panneaux, des angles saillants et des angles rentrants par profil aluminium (section et profil à soumettre pour accord).

Compris mis en peinture des parties visibles :

- Nettoyage par brossage des supports
- Impression minérale pour réguler l'absorption des fonds si nécessaire,
- Peinture minérale mate en phase aqueuse aux silicates, hydrophobe, finition opaque conforme à la norme NFT 30- 808 – Famille 1 - Classe 1b type CONCRETAL de chez KEIM ou de technicité équivalente.
- Application grasse en 2 couches croisées,
- Coloris au choix du maître d'œuvre.

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Parties hors sol

4.1.3 Bâtiment B/C

4.1.3.1 Fouilles pour ITE et remblaiement

Dito pos. 4.1.1.1

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : En périphérie du bâtiment

4.1.3.2 ITE enterrée type KNAUF PERIMAXX ULTRA

Dito pos. 4.1.1.2

Mode de métré : Au mètre linéaire

Localisation : Parties enterrées

4.1.3.3 Plus-value pour finition PERIBOARD ULTRA +

Dito pos. 4.1.1.3

Mode de métré : Au mètre carré

Localisation : Parties hors sol

5.2. RESEAUX

5.2.1. Bâtiment B/C

4.2.1.1 Modification des pieds de chute

Modification des regards de pied de chutes suite aux travaux d'isolation thermique enterrée pos. 5.1.

Déplacement des regards existants ou mise en place de regards préfabriqués neufs de dimension adaptée avec tampon en fonte série légère ou lourde suivant localisation, comprenant :

- Fouilles en trous à l'engin mécanique ou manuellement, y compris stockage des terres,
- Réalisation de regards pied de chutes en béton ou modification des existants,
- Forme en sablon ou fondation pour assise du regard
- Y compris rehausses si nécessaires, pour affleurement parfait du tampon par rapport au niveau du sol fini.
- Toutes sujétions de percement et de scellement des embouts de canalisations, remblai périphérique et réglage des terres excédentaires.

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Pieds de chute des descentes Ep

4.2.1.2 Provision pour modification de regards divers

Provision pour modification de regards divers suivant nécessité.

Prestation dito pos. 4.2.1.1

Mode de métré : A l'unité

Localisation : Suivant nécessité

5.3. REFECTION DES ABORDS

5.3.1. Travaux préparatoires

5.3.1.1. Bâtiment A

5.3.1.1.1. Décroulage d'enrobés

Démolition d'enrobé, y compris décapage de la couche de forme et dépose de bordures avec soin.
Prestations comprises :

- Traçage,
- Sciage pour délimiter la zone de démolition,
- Démolition avec soin de l'enrobé au marteau pneumatique et décapage de la couche de forme,
- Dépose avec soin des bordures pour réutilisation future éventuelle ou évacuation,
- Réduction des blocs, chargement, tri et évacuation en déchetterie appropriées agréées des éléments provenant des démolitions, avec traitement des matériaux recyclables,
- Toutes prestations de main d'œuvre et de matériel.

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Au droit de l'accès technique, façade Nord-Ouest

5.3.1.1..2. Dépose des dalles et pavages

Dépose de dalles et pavés et décapage de la couche de forme.

Prestations comprises :

- Dépose avec soin de pavés béton et éventuelles bordures de rives,
- Décapage de la couche de forme sous les pavés,
- Chargement, tri et évacuation en déchetterie appropriées agréées des éléments provenant des démolitions, avec traitement des matériaux recyclables,
- Toutes prestations de main d'œuvre et de matériel.

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Abords du bâtiment

5.3.1.2. Bâtiment B/C

5.3.1.2..1. Décroûlage d'enrobés

Démolition d'enrobé, y compris décapage de la couche de forme dito pos. 5.3.1.1.1

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Au droit des accès

5.3.1.2..2. Dépose des dalles et pavages

Dépose de dalles et pavés et décapage de la couche de forme dito pos. 5.3.1.1.2

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Abords du bâtiment

5.3.1.2..3. Dépose de dallages béton

Démolition de dallage en béton armé par tous moyens adaptés dito pos. 2.1.4

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Accès principal

5.3.2. Revêtements de surfaces

5.3.2.1. Bâtiment A

5.3.2.1..1. Réfection d'enrobé

Fourniture et mise en œuvre d'enrobé bitumineux sur une épaisseur de 5 cm, de type BBS 2 0/10 conforme à la norme NF P 98-136, comprenant la mise à niveau préalable des ouvrages d'assainissement, des chambres de tirage, de distribution d'eau suivant besoin (niveaux finis inchangés dans le cadre du projet).

Compris le compactage, le cylindrage, la réalisation des joints à l'émulsion au bitume à chaque arrêt de réalisation et au droit des raccords à l'existant, le réglage et les essais.

L'entrepreneur vérifiera les possibilités d'accès pour la réalisation des travaux et adaptera les engins à la configuration du site.

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Au droit de l'accès technique, façade Nord-Ouest

5.3.2.1..2. Réfection bande gravillons et bordures

Fourniture et pose d'une bande de gravillons en pied de façades comprenant :

- Calibre 10 à 30mm identique à l'existant
- Bande de largeur 40 à 50cm en pied de façade, à l'identique de l'existant
- Mise en œuvre soignée pour ne pas abîmer les ouvrages existants (isolant)
- Y compris mise en place d'une planche à pourrir posée verticalement, formant bande de délimitation et de maintien en rive de la zone en galets, inclus sur épaulement et maintien par tout moyen jugé adapté

L'ensemble sera soigneusement abouté pour éviter tout pianotement entre chaque volige Inclus toutes sujétions de réalisation

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Pied de façade Nord-Est et Nord-Ouest

5.3.2.1..3. Réfection des engazonnements

Réfection des engazonnements après travaux sur une largeur de 2,5m

Après avoir régalié la terre végétale, on veillera à ce que le sol soit exempt de tout détrit, mauvaise herbe et cailloux. Le sol sera ensuite amebli par tous moyens mécaniques ou manuels sur 0,15 m de profondeur.

Puis on procèdera au dressage des surfaces à ensemenecer, au cours duquel les mottes seront brisées. Le lit de semence devra comporter au moins 50% d'agrégats terreux de la taille des semences.

Le semis comportera :

- Un roulage, un ratissage.
- Un ensemenecer manuel ou mécanique croisé, à raison de 35g / m2 environ.
- Un roulage réalisé aussitôt après le semis, en une pose au rouleau de 2 à 4 Newton par centimètre de génératrice.

Les travaux d'engazonnement sont réputés comprendre les premiers soins après la levée, y compris les deux premières tontes et leur ramassage. La première tonte aura lieu lorsque le gazon aura atteint 8 à 10 cm. Les engins devront être parfaitement affûtés.

La seconde tonte aura lieu avant la réception. Chaque tonte sera suivie d'un roulage, avec regarnissage éventuel. Les surfaces seront désherbées si nécessaire.
Tous les espaces semés devront avoir une végétation régulière et ne présenter aucune trace de pelade.

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Espaces verts aux abords du bâtiment

5.3.2.2. Bâtiment B/C

5.3.2.2..1. Réfection d'enrobé

Fourniture et mise en œuvre d'enrobé bitumineux sur une épaisseur de 5 cm dito pos. 4.3.2.1.2

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Au droit des accès

5.3.2.2..2. Pied de façade en gravillons

Fourniture et pose d'une bande de gravillons/cailloux en pied de façades dito pos. 4.3.2.1.2

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Pieds de façades

5.3.2.2..3. Réfection de dallage béton

Exécution d'un dallage en béton en continuité des existants conservés

Prestations comprises :

- Préparation
 - Béton
 - Armatures HA et TS,
 - État de surface dito existants conservés, utilisation de granulats à l'identique des existants
 - Pulvérisation d'un désactivant sur le béton frais, juste après sa mise en œuvre, puis rinçage à haute pression, de façon à faire apparaître les granulats issus du choix du maître d'ouvrage,
 - Toutes sujétions pour dallage en pente
- Toutes prestations de main d'œuvre et de matériel.

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Au droit des accès

5.3.2.2..4. Engazonnement

Prestation dito pos. 4.3.2.1.3

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Espaces verts aux abords du bâtiment

5.4 Bâtiment A/B

5.4.1 Reprise complète de maçonnerie pour réduction d'une ouverture de fenêtre

- Les travaux incluent toutes sujétions de protection, étaieement éventuel, évacuation des découpe contrôlée du béton existant (scie murale / carotteuse),
- démolition localisée du béton au pourtour de l'ouverture,
- réalisation d'un coffrage adapté pour la réduction de l'ouverture,
- remise en œuvre d'un béton de structure ou béton de rebouchage conforme à l'existant (classe de résistance équivalente),
- reconstitution des tableaux, appui et retours,
- ragréage fin si nécessaire pour obtenir un support propre et plan,
- traitement des liaisons pour assurer la continuité structurelle et éviter les fissurations,
- finition et nettoyage complet du chantier.

Les travaux comprennent toutes sujétions de protection, étaieement éventuel, évacuation des gravats et rétablissement des finitions adjacentes

Mode de métré : Mètre carré

Localisation : Suivant plans

PIECES ANNEXES

Annexe : Plans AME

Annexe : CDPGF LOT 01

Annexe : PLANNING AME

Annexe : DIAGNOSTICS STRUCTURE n° DOC NT 01 - Indice A du 07.07.25- SEC BTP

A, le

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

L'ENTREPRISE :

Mention « Lu et Approuvé »

(Cachet et signature)

LA MAITRISE D'ŒUVRE :